

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°591 en date du 2 Mai 2022

Pensée du moment : « *Il ne s'agit pas d'entendre, il faut comprendre. Il ne suffit pas de voir, il faut choisir – construire – organiser. Il ne suffit pas de raconter, il faut donner un sens à ce que tu racontes.* » **LA DOUANE DE MER** par Jean d'ORMESSON.

1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION

RETENEZ LA DATE ET INSCRIVEZ VOUS :

Nous avons diffusé par le même canal que la LETTRE lundi dernier, l'invitation pour la **5^{ème} journée des DG OPH/ESH/EPL à Paris le 1^{er} juin 2022** avec des intervenants sur les thèmes : **la financiarisation du logement social est-elle irrémédiablement engagée ? et Perspectives HLM – le calme avant la tempête ?**

Merci de bien vouloir nous retourner le coupon d'invitation. Tous renseignements à fndoph@habitat76.fr et 06 50 42 19 71.

Nous diffusons en même temps que la présente LETTRE, la seconde partie de la Tribune de **Frédéric PAUL** sur le thème : **LOGEMENT SOCIAL : LES DEUX QUINQUENNATS DE TOUS LES DANGERS.**

RETENEZ LA DATE : A la suite de la parution du Décret 2022-706 du 27 Avril 2022 relatif à **la gouvernance des OPH (commentaires ci-dessous)** et modifiant le C.C.H., la FOPH et la FNDOPH organiseront le **lundi 23 mai de 10 à 12 heures une visioconférence** afin de commenter ce texte et répondre à vos questions. Des indications vous seront fournies prochainement pour l'accès.

2 – NOUVEAUX TEXTES

Décret n°2022-586 du 20 Avril 2022 portant **relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique.**
Majoration au 1^{er} mai du fait de la revalorisation du SMIC.

Décret n°2022-666 du 26 Avril 2022 relatif au **classement des réseaux de chaleur et de froid.**

Révision de la procédure pour le classement. Celle-ci vise à **encourager le développement des réseaux alimentés par des énergies renouvelables telle la biomasse, le solaire thermique, la géothermie ou la récupération de l'énergie fatale** (énergie produite par les énergies intermittentes).

Avec une nouvelle dérogation à l'obligation de raccordement.

Complété par l'arrêté du même jour ou figure la **liste des réseaux de chaleur affectés au service public de distribution de chaleur et de froid** qui satisfont aux critères fixés par la loi 2021-1104.

Décret n°2022-653 du 25 Avril 2022 relatif à l'approbation de la liste et des modalités de l'ensemble **socle de services des services de prévention et de santé au travail interentreprises.**

Nouvelles modalités au 1^{er} avril avec retrait par le Gouvernement de 6 points.

Décret n°2022-699 du 26 Avril 2022 portant revalorisation du montant forfaitaire du **revenu de solidarité active (R.S.A.).**

Pour un allocataire **575,62 €** à compter d'Avril.

Décret n°2022-700 du 26 Avril 2022 relatif à la revalorisation de **l'allocation aux adultes handicapés (A.A.H.).**

Montant porté à **919,86 €** à compter d'Avril

Décret n°2022-701 du 26 Avril 2022 portant revalorisation du **montant forfaitaire de la prime d'activité.**

Toutes ces prestations sont revalorisées de + 1,8 % au 1^{er} avril 2022.

Décret n°2022-706 du 26 Avril 2022 relatif à la **gouvernance des OPH et modifiant le CCH.**
Voir commentaires ci-dessous.

Arrêté du 19 Avril 2022 (JO 26.4.) relatif au **nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives**

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social.

Modification de la liste des pièces justificatives fournies notamment dans le cadre de la crise ukrainienne.

(Voir le flash de la DJEF/USH du 27.4. commentant ce texte).

Arrêté du 20 Avril 2022 (JO 28.4.) fixant la **liste des titres de séjour (Article R.441-1 du C.C.H.)**.

Normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées.

(Voir le flash de la DJEF/USH du 28.4 commentant ce texte).

Arrêté du 14 Avril 2022 (JO 29.4.) portant création du **comité d'histoire de la politique de la ville**.

Objectif encourager l'étude et la recherche de la politique de la ville et du développement social urbain.

Un comité d'orientation est créé avec notamment la Présidente de l'USH.

Arrêté du 20 Avril 2022 (JO du 29.4.) fixant la **liste des titres de séjour** prévue aux articles R.300-1 et R.300.2 du CCH.

Pour **les personnes concernées par le DALO**, mise à jour de la liste des titres de séjour dans le **contexte de déplacements massifs des populations ayant fui la guerre en Ukraine**.

3 – L'ACTUALITE IMMEDIATE

La parution du Décret n°2022-706 sur la gouvernance des OPH, est le résultat d'une longue démarche engagée depuis de nombreuses années pour **voir améliorer le statut des Directeurs Généraux d'OPH fixé par le Décret n°2009-1218 du 12 Octobre 2009**.

La FOPH a diffusé de nombreux commentaires dès le 27 avril.

Ce texte comporte deux aspects :

1 – **La mise en conformité du Conseil d'administration avec la loi ELAN**. Ces dispositions s'appliqueront lors du prochain renouvellement.

Il n'existe plus qu'un **plafond de 35 membres** et la Collectivité de rattachement est libre de

la répartition entre élus et personnalités qualifiées. **Les représentants du personnel ont voix délibérative.**

Compétence pour émettre des titres participatifs pouvant être déléguée au Bureau ou au Directeur Général.

Un administrateur peut désormais avoir 2 pouvoirs.

2 – Des **modifications apportées au contrat de DG**

Le CA pourra autoriser le Directeur Général à **intenter des actions en justice ou des actions en défense** pour la durée de l'exercice de ses fonctions et à refaire à chaque renouvellement du CA.

Possibilité avec l'accord du CA de **déléguer à des membres du personnel (directeur ou chef de service) une partie de ses pouvoirs ou/et déléguer de signatures qui pourront être elles-mêmes subdéléguées.**

La rémunération forfaitaire est fixée par un arrêté conjoint des ministres chargés du logement et du budget.

Possibilité de prise en charge des cotisations patronales au financement de la protection sociale complémentaire.

La possibilité de prise en charge du financement de la protection sociale complémentaire.

La rémunération du Directeur Général qui assure les fonctions de dirigeant d'une société de coordination est fixée par le CA ou le Conseil de surveillance de la SC.

Précisions sur le Directeur Général fonctionnaire détaché (congrés pour raison de santé – assujettissement à la sécurité sociale – prise en charge à la fin du détachement).

4 - LU POUR VOUS

Etude sur **« L'occupation sociale du parc des Offices Publics de l'Habitat : état des lieux et évolution sur les dix dernières années »**

Nombreuses indications dans ce document de 60 pages + annexes sur : le parc – la démographie des occupants – les ressources et les loyers – les taux d'effort et le rôle crucial de l'APL – la confrontation entre l'offre du parc OPH et la demande.

(FOPH – Avril 2022 – sur demande fdoph@habitat76.fr)